

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

DÉCISION

N° 2024- 020

Objet : Bail commercial, 2 les Places – Prolongation du loyer réduit
L'Effet Vrac (CLEOFA)

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L2122-22, 5° du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la conclusion et à la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu l'article susvisé et les délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal pour la durée du mandat, par délibération n° 2021-061 du 17 mai 2021,

Vu la décision n° 2023-039 du 03/05/2023, prolongeant l'application du loyer modéré du 1^{er} mai 2023 au 31 décembre 2023, pour tous les commerces : Le Bellino, Le Pétrin des Saveurs, Karine B et l'Effet Vrac,

Vu la demande présentée par Madame Natacha REGAD, gérante de l'Effet Vrac,

Considérant que l'application du loyer modéré est échue depuis le 31 décembre 2023,

Considérant les travaux actuels d'aménagement du centre-bourg,

Considérant la volonté municipale d'aider au maintien de l'activité du commerce visé ci-dessus,

D É C I D E

- De prolonger l'application du loyer réduit de 50% pour l'Effet Vrac, soit :
 - 943.58 € HT/mois,
- D'appliquer ce loyer réduit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024,
- De rappeler que les dispositions contractuelles concernant le paiement de la TVA, des charges et de la révision des loyers sont inchangées et s'appliqueront conformément aux dispositions des baux commerciaux.

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID : 074-217402981-20240214-DEC24_DG_020-AU



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Vétraz-Monthoux, le 14/02/2024

Le Maire,
Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte télétransmis en sous-préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois, le 20/02/2024
publié ou notifié le 20/02/2024